

Bilan d'activité des défenseurs syndicaux en 2022



Le défenseur syndical exerce des fonctions d'assistance ou de représentation du salarié devant les conseils de prud'hommes ou les cours d'appel en matière prud'homale à titre gratuit (L. 1453-4 du Code du travail).

Les défenseurs syndicaux sont désignés selon leur niveau d'expérience des relations professionnelles et leurs compétences en droit social, sur proposition des organisations d'employeurs et de salariés. Le défenseur syndical intervient sur le périmètre d'une région administrative.

Par arrêté de Mme la préfète de région, la liste des défenseurs syndicaux désignés a été établie en septembre 2020 pour quatre ans et modifiée par arrêté du 1^{er} mars 2023. Cette liste peut être modifiée à tout moment (ajout ou retrait) dans les conditions précisées par le décret n° 2016-975 du 18 juillet 2016 (https://grand-est.dreets.gouv.fr/sites/grand-est.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/decret_du_18_juillet_2016_defenseur_syndical.pdf).

Comme chaque année, le bilan d'activité des défenseurs syndicaux est réalisé par la DREETS, en collaboration avec les organisations syndicales d'employeurs et de salariés.

Depuis janvier 2022, chaque défenseur rend compte de son activité par le biais d'un questionnaire saisi en ligne sur le site « démarches-simplifiées ».



Au 31 décembre 2022, **202** défenseurs syndicaux étaient inscrits sur les arrêtés préfectoraux (168 hommes et 34 femmes), un nombre en baisse de 20 % par rapport à 2021 (252 défenseurs inscrits en 2021).

Le poids des femmes désignées sur la liste des défenseurs varie peu d'une année sur l'autre (environ 17 %).

Parmi les 172 défenseurs syndicaux justifiant de plus d'un an d'activité, 159 (132 hommes et 27 femmes) ont répondu au questionnaire en ligne, soit 79% d'entre eux. Le taux de réponse continue de progresser puisque qu'il était de 76 % en 2022 et 64% en 2021.

Un nombre moyen d'interventions en baisse...

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Nombre d'interventions réalisées	1084	876	770	695
Nombre de défenseurs ayant réalisé des interventions	214	151	130	136
Nombre moyen d'interventions / défenseur	5,07	5,80	5,92	5,11

Même si le nombre de défenseurs actifs est supérieur à celui de 2021, on constate tout de même une diminution du nombre d'interventions réalisées en 2022 de près de 10 % par rapport à 2021.

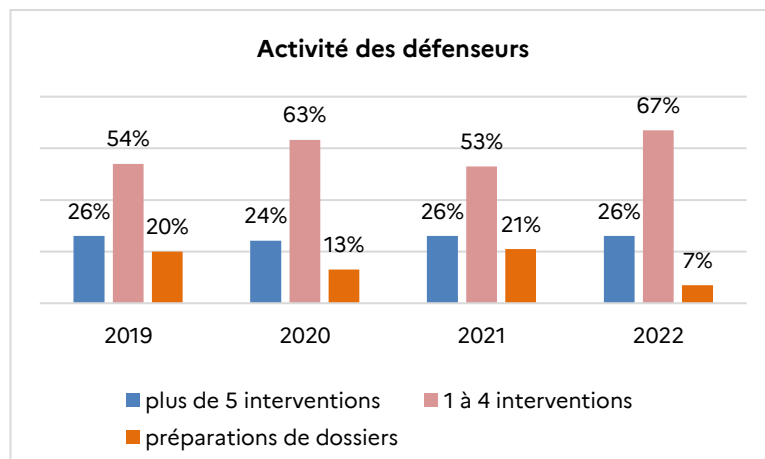
Le nombre moyen d'interventions par défenseur enregistre de ce fait une légère baisse par rapport à 2021 (près de 5 contre 6 en 2021).

Zoom sur l'activité des défenseurs :

En 2022, les défenseurs ont été plus nombreux à intervenir au cours d'audiences prud'homales et/ou devant les cours d'appel. On note en effet une forte diminution du nombre de défenseurs ayant uniquement pris en charge la préparation de dossiers prud'homaux (en vue d'une audience non encore planifiée).

Au regard des données déclarées, deux tiers des défenseurs actifs ont effectué entre 1 et 4 interventions au cours de l'année, un taux supérieur à celui de 2021 (67 % contre 53 % en 2021).

Enfin, le nombre de défenseurs ayant effectué plus de 5 interventions reste stable par rapport aux années précédentes.

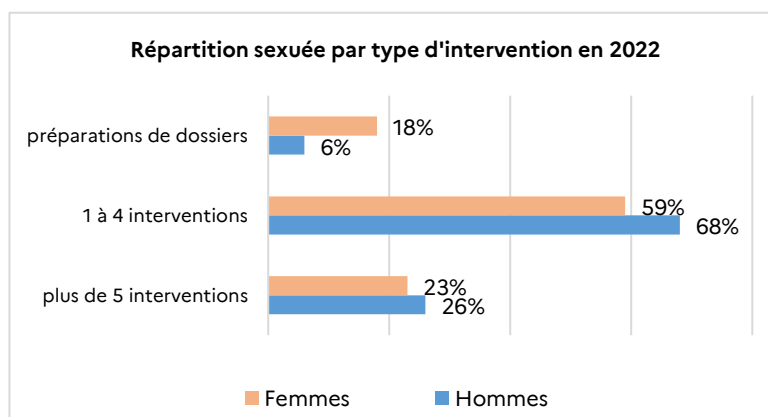


La répartition sexuée par type d'intervention :

Les interventions sont réalisées majoritairement par les hommes à 87 %, un taux en constante progression depuis ces deux dernières années (81 % en 2020 et 85 % en 2021). Parallèlement, le nombre d'hommes ayant uniquement préparé des dossiers a fortement diminué, représentant seulement 6 % de leur activité en 2022 (contre 21 % en 2021).

La proportion d'hommes ayant réalisé plus de 5 interventions est en légère baisse par rapport à 2021 (26 % en 2022 contre 28 % en 2021), alors que le poids des hommes ayant réalisé de 1 à 4 interventions subit une nette augmentation passant de 51 % en 2021 à 68 % en 2022.

A l'inverse, le taux de femmes étant intervenues plus de 5 fois courant 2022 a augmenté par rapport à 2021 (23 % en 2022 contre 17 % en 2021).

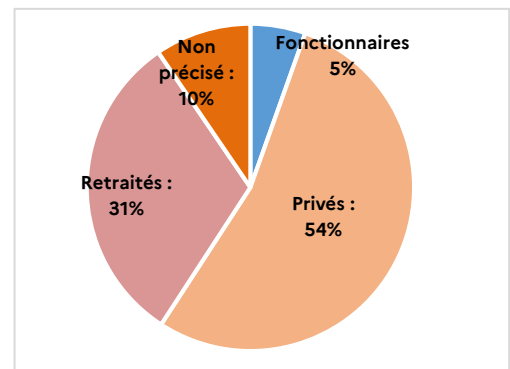


Des défenseurs actifs principalement Issus du secteur privé ou retraités

Les défenseurs syndicaux ayant déclaré une activité en 2022 travaillent en majorité dans le secteur privé (54 %), un taux semblable à celui de 2021 (55 %).

Le taux de défenseurs actifs issus de la fonction publique a quant à lui diminué par rapport à 2021 (5 % en 2022 contre 12 % en 2021) pour redevenir identique à celui de 2020.

L'activité des retraités en matière d'assistance prud'homale progresse avec un taux de 31 % des affaires suivies (contre 28 % en 2021 et 2020 et 26 % en 2019).



Des salariés des PME, toujours plus accompagnés...

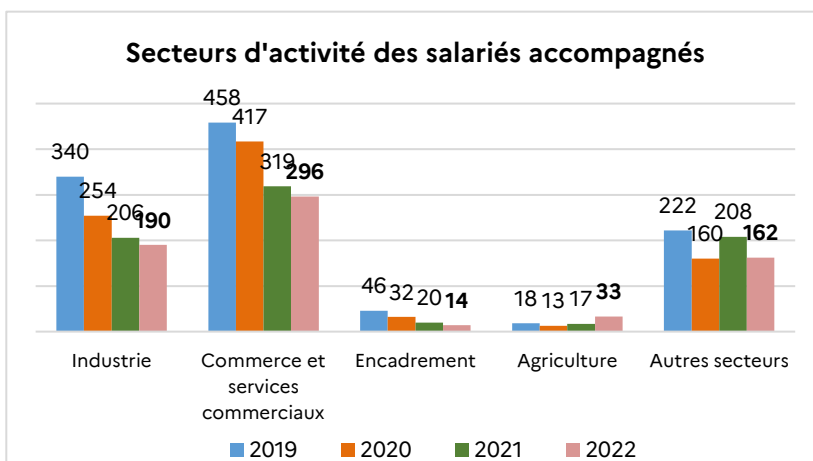
Les salariés issus d'entreprises dont l'effectif est inférieur à 50 salariés continuent d'être majoritairement accompagnés, avec une proportion cependant en baisse par rapport à celle de 2021 (60 % contre 69 % en 2021).

Le taux d'interventions auprès des salariés exerçant dans des entreprises de plus de 50 salariés a nettement augmenté (40 % contre 32 % en 2021 et 38 % en 2020).

Répartition des interventions par effectif d'entreprise en 2022



Un accompagnement plus marqué cette année des salariés du secteur agricole...



Comme les années précédentes, les défenseurs sont intervenus en majorité dans le secteur du commerce et des services commerciaux et celui de l'industrie où plus des 2/3 des interventions sont effectuées (43 % pour le commerce et les services commerciaux et 27 % pour l'industrie).

On constate par ailleurs une hausse des interventions en faveur de salariés issus du secteur agricole (5 % en 2022 contre moins de 2 % les années précédentes).